

Actions de solidarité handicap



La **certification actions de solidarité handicap** permet à l'étudiant de se former aux différents handicaps afin de favoriser les échanges et les relations entre étudiants valides et étudiants handicapés et de valider les compétences acquises lors de leur formation.

A qui s'adresse la certification ?

- * A tous les étudiants de l'Université de Bordeaux qui ont déjà pratiqué ou qui souhaitent se former à des actions adaptées aux étudiants handicapés.

La formation compte 30 heures de cours assurés par des professionnels de divers organismes et associations spécialisées dans les différents types de handicap. Les cours ont lieu à l'Université Bordeaux Montaigne.

Les objectifs de la certification

- * Favoriser par cette formation sur le handicap les échanges et les relations entre étudiants valides et handicapés. Ils pourront répondre à des demandes d'actions concrètes de soutien et d'accompagnement comme la prise de notes, l'aide à la recherche documentaire en bibliothèque et sur Internet, l'aide au travail personnel, l'accompagnement dans des activités universitaires, le secrétariat lors des examens.
- * Permettre également à l'étudiant de développer ses capacités de communication et de pédagogie, essentielles pour des métiers de l'éducation entre autres.
- * Par ces activités, l'étudiant pourra valoriser ses aptitudes d'organisation et de contacts divers dans l'université.

Préparer la certification

La certification comporte une formation théorique, la production et la présentation d'un dossier (environ 10 pages) à partir d'un sujet choisi par l'étudiant, concernant une approche citoyenne de la question du handicap dans le champ de la formation supérieure.

Pour obtenir la certification, il faut :

- * avoir assisté et participé de manière assidue et active à tous les cours,
- * présenter le dossier lors d'un entretien de 30 minutes devant un jury.

Les étudiants de Bordeaux Montaigne ayant obtenu la certification "Actions de solidarité handicap", se verront créditer de 0,4 points sur leur note finale du second semestre.

Une seule formation par semestre sera validée et créditée.

Le contenu de la certification

Les formations

- 1 . Le handicap : approche globale (historique et légale),
- 2 . les handicaps et les compensations, conduite à tenir (qu'est-ce qu'accompagner pédagogiquement ?)
- 3 . politique d'intégration des étudiants handicapés dans l'université, présentation de la législation appliquée dans l'enseignement supérieur,
- 4 . l'insertion professionnelle, les stages.

La mise en pratique

- * Élaboration d'un court mémoire présentant les activités effectuées ou une problématique au choix de l'étudiant.

Se renseigner et s'inscrire

À l'accueil général de l'université,

au Pôle handicap.